



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-144

#### Convention relative à la construction de classes et latrines pour le secteur de Koudougou (Jumelage)

7.5

Rapporteur : Silvia COUSIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	9
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aïssa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Dans le cadre de son jumelage avec la Ville de Koudougou, la Ville de Dreux accompagne financièrement l'association des Amis de Dreux-Koudougou dans la réalisation de projets.

Le projet en 2023 est de construire deux salles de classes et un bloc de 4 latrines à l'école de Naaba Siguiri.

La Ville de Koudougou a donc sollicité l'aide de la Ville de Dreux par le biais de l'association Amis de Dreux-Koudougou pour la création de ces classes et latrines.

La convention tripartite proposée fixe les modalités du partenariat et définit la participation financière au projet de la façon suivante :

- 16 428 euros pour la ville de Dreux, répartie comme suit :
  - Un premier versement de 10 000 € en octobre 2023,
  - Le solde, soit 6 428 € en décembre 2023.
- 6 000 euros pour la région Centre-Val de Loire,
- 9 783,95 euros pour l'association des Amis de Dreux Koudougou.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Madame Fretey) de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Silvia COUSIN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve la convention tripartite proposée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention tripartite.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le  
le 16 octobre 2023

**Le Maire,  
Conseiller régional,**



**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231016-DEL2023-144-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023